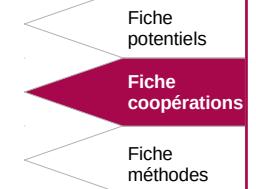
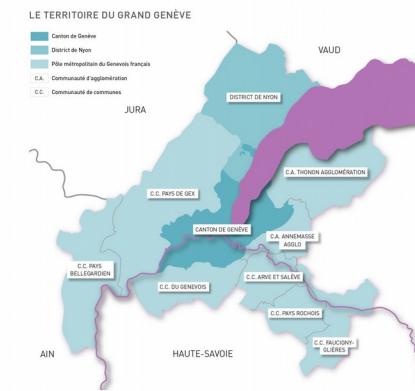


## Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographiques et urbains, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.



## L'eau, révélateur des interdépendances du bassin lémanique, est stratégique pour l'ensemble du Sud-Est de la France

### Aux sources de la coopération franco-lémanique : la qualité de l'eau.

Historiquement, les premières coopérations entre la France et la Suisse se sont instaurées par la question de l'eau. En effet, avant même la création du Comité régional franco-genevois (CRFG) en juillet 1973 et la création du Conseil du Léman en 1987, le 16 novembre 1962 les États, alertées par la dégradation des eaux du lac du Léman, ont signé la convention créant la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Son territoire d'action correspondait, à l'origine, au bassin versant du lac associé au bassin versant du Rhône à sa sortie de Suisse.

Les années de 1970 à 90 ont été consacrées à des programmes d'études qui ont préparé des plans d'actions décennaux. Le troisième plan (2010-2020) s'achève. Les résultats sont un succès, les indicateurs sur la qualité de l'eau l'attestent. On peut considérer que la CIPEL a rempli les objectifs qui lui ont été assignés.

### L'eau générateur de patrimoines matériels et immatériels, spécifiques du genevois :

- Les villes thermales et leurs établissements ;
- Les casinos associés aux villes d'eaux ;
- La production et l'image de l'eau minérale : Evian ;
- Les sports nautiques et leurs grandes compétitions ;
- Une construction navale particulière : les bateaux à aubes, les barques Meillerie, les Toucans,... ;
- Les cabotages en bateau de sites en sites ;
- Les filets de Féra : gastronomie du Léman ;
- Un réseau historique de 200 moulins sur 22 cours d'eau.



Territoire CIPEL  
Source : <https://www.cipel.org/la-cipel/>

### Anticiper le changement climatique car « lorsque le Léman ne sera plus qu'une flaqua d'eau, il sera trop tard »



Le glacier aux sources du Rhône : 1800, 1850, 1900,...et aujourd'hui



### Pour une gestion de l'eau encadrée par un accord international entre la France et la Suisse appliquant la convention d'Helsinki, 4 défis :

- Gestion des concurrences d'usages entre 1/ la pression croissante sur les ressources due à l'extension urbaine, 2/ l'agriculture et 3/ les projets de renaturation ;
- Dépendance envers des ressources vulnérables : sources karstiques, filtrats de rive, sites exposés, petites nappes proches de la surface ;
- Mise en réseau insuffisante des distributeurs d'eau par manque de coordination ;
- Entretien et planification des infrastructures défaillantes en raison du manque de formation des personnes responsables et de l'insuffisance des financements.

5 sujets de coopération avec la Suisse pour valoriser les ressources du genevois français

Partenariats techniques transfrontaliers

Diplomatie et coopération

L'eau et les interdépendances du bassin lémanique

Menaces qui pèsent sur les ressources du Genevois

Le centre mondial de physique des particules

À LA PROCHAINE CONCERTATION FRANCO-SUISSE !  
ON A RENDEZ-VOUS AU MILIEU DU LAC !